

AUTONOMISATION DES ENFANTS DE LA CITÉ SYNATRESOR DE LA COMMUNE DE BINGERVILLE FACE AUX LOISIRS TELEVISUELS

BINI Koffi Roland,

Chercheur à l'Institut d'Ethno-Sociologie, Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan

Résumé

Cette étude rend compte de la liberté des enfants de la cité SYNATRESOR de la commune de Bingerville à disposer de la télévision dans les familles, et cela en dépit des conséquences sociales et sanitaires. Une approche mixte de la question a permis de comprendre, à travers la théorie du choix rationnel, que ladite autonomisation des enfants face à la télé est liée aux perceptions des risques, à une redéfinition des relations parents-enfants et des rapports au temps libre.

Mot clés : Autonomisation, enfant, parent, loisirs télévisuels, temps libres

Abstract

This study reports on the freedom of children from the SYNATRESOR city located in Bingerville of disposal of television in families despite the social and health consequences. Through the use of a mixed approach and the rational choice theory we have come to understand that the empowerment of children with regard to TV was linked to the perception of risks. Moreover, it was also due to the redefinition of the relationship between parents and their children and the latter's relation to leisure time.

Key words: empowerment, child, parent, televisual leisure activities, leisure time

Introduction

L'enfance est la période de vie, allant de la naissance à la puberté, qui marque le début de l'adolescence (Moreau, 2014). Elle constitue un moment critique de l'existence, marquée par

l'innocence et l'insouciance de cette catégorie sociale. A ce stade extrême de fragilité, les enfants ne sont pas assez matures pour opérer des choix rationnels face aux épreuves quotidiennes. C'est pourquoi, une attention particulière doit leur être accordée durant cette période. D'ailleurs, c'est cet état de fait qui a inspiré les Nations Unis, à travers l'élaboration d'un instrument juridique de protection en la matière. Il s'agit de la Convention Relative aux Droits pour l'Enfance (l'UNICEF, 1989). Dans ladite convention, l'enfant bénéficie d'un ensemble de droits, au nombre desquels figurent les loisirs.

Pour Bourdieu (1980), les activités de loisirs font partie, de manière inhérente, des pratiques éducatives et constituent un domaine privilégié où se révèlent particulièrement des valeurs éducatives familiales. Cependant, cette affirmation de Bourdieu est loin d'être une réalité en tout temps. Car, toutes les pratiques de loisirs auxquelles s'adonnent les enfants ne concourent pas de facto à leur bien-être, surtout celles qui consistent à les mettre en contact avec un écran télévisuel tout le temps.

La télévision est l'un des médias ayant le plus d'influence dans la vie des enfants. Ils la regardent en moyenne près de 15 heures par semaine (Statistique Canada, 2001). Totalement accroc à ce moyen de communication, ceux-ci ne s'ennuient jamais devant le petit écran. Or, regarder la télévision des heures durant et à n'importe quel moment n'est pas sans conséquence sur les enfants.

Selon Statistique Canada (op.cit.), la télévision provoque un accroissement de la peur, en particulier chez les petites filles, représentées comme des victimes de violence dans les téléfilms. De même, selon les mises en scènes, elle rend insensible les enfants face à la violence en général, tel est le cas de certains dessins animés pour enfants, qui sont parmi les émissions les plus violentes. À travers les scènes jouées par les acteurs, la violence y est présentée sous une forme comique, et ses conséquences réelles sont rarement exposées. Enfin, une partie

des émissions diffusées occasionne une augmentation du comportement agressif chez cette tranche d'âge. Ceci est particulièrement remarquable au niveau des jeunes enfants, affichant des comportements agressifs, après avoir visionné une émission ou un film violent.

De même, l'exposition des enfants au poste téléviseur des heures durant a notamment des impacts au niveau socio-sanitaires. En effet, selon l'ordre des optométristes québécois (2018), au moins 20 à 25% des enfants de 5 à 14 ans ont des problèmes de vision. Aussi, le fait de rester assis plusieurs heures devant un écran télévisuel entrainera des complications pour le corps humain, selon certains travaux d'ordre scientifiques. En Algérie par exemple, l'activité physique n'est pas obligatoire dans les écoles primaires et la télévision est très diffusée. Cette situation expose les enfants dudit pays à des risques d'obésité (Guilé, 2008). À cela, il faut ajouter la perturbation du sommeil et le surmenage qui sont les conséquences du non-respect des temps de repos par ceux-ci.

Face donc au revers de l'exposition excessive des enfants à la télévision, nombre d'acteurs sociaux se sont mobilisés, en vue de réduire ces conséquences.

Au niveau de la Côte d'Ivoire, la Haute Autorité de la Communication et de l'Audiovisuel (HACA). Organe suprême de régulation, cette institution publique est chargée de protéger les droits des consommateurs des services de communication, en veillant sur le contenu des programmes des différentes chaînes de télévision et de radiodiffusion. De même, intime-t-elle aux médias, de respecter certaines dispositions dans la diffusion des différents programmes, en termes d'éthique et de morale (Décret n°2011-475 du 30 avril 2011). C'est donc à juste titre qu'il est courant d'apercevoir des indications au bas, à gauche du petit écran (-12 ans, - 16 ans etc.), en vue de définir le public cible et la tranche d'âge exclus pour suivre certains programmes.

À part l'État, à travers l'HACA, la société civile ivoirienne s'est aussi investie dans cette logique d'accompagnement des populations ivoiriennes, notamment les enfants dans leurs loisirs télévisuels. Ainsi, face aux dérives de certains programmes, elle n'hésite pas à se faire entendre. C'est le cas de la Ligue Ivoirienne des droits des Femmes qui a marqué son mécontentement contre une chaîne nationale qui faisait l'apologie du viol. Ce qui a occasionné une censure de l'animateur de ladite émission (African Press Agency, 2021).

Au niveau des familles, diverses stratégies sont mobilisées aussi pour gérer le rapport des enfants à la télévision. Selon Fontar et *all* (2018), il existe quatre principaux domaines de régulation parentale liée à l'usage d'un poste téléviseur par les enfants, à savoir les équipements, les temporalités, les spatialités et les contenus.

Malgré toutes ces dispositions, en termes de prévention de risques au plan socio-sanitaire, de régulation, et de contrôle parental, l'on constate que les enfants continuent d'être exposés au petit écran.

Une exploration sur cette problématique a été menée en janvier 2022, dans la commune de Bingerville. Au cours de cette immersion dans certains domiciles, nous avons pu rencontrer une quinzaine d'enfants, dont l'âge varie entre 06 et 15 ans. De cette approche empirique, nous avons fait les constats ci-après :

Dans une famille, les enfants jouissaient d'une liberté face au poste téléviseur. Certains enfants, en présence de leurs parents, suivent des émissions au bas desquels il est indiqué un âge supérieur au leur.

Dans d'autres cas, nous avons observé des enfants dans leur propre salon, équipé d'un poste téléviseur et disposant d'une liberté de choix des chaînes. Un peu excentré de celui des parents, ils faisaient ce qui leur plaisait sans aucun regard adulte.

Certains parents étaient objets de chantage de leurs enfants, qui leur imposaient des choix quant aux émissions diffusées, au-delà de certains contenus non adaptés à leur âge.

Face à ses différents constats, une question centrale de recherche se dégage. En dépit des risques au plan sanitaire et des mesures de régulation en vigueur, pourquoi les enfants sont-ils autonomes face aux loisirs télévisuels ?

L'objectif de cette étude est de comprendre l'autonomisation des enfants face aux loisirs télévisuels en dépit des risques encourus, et malgré les parents.

I. Fondements d'ordre méthodologique

Cette rubrique est structurée autour des aspects méthodologiques du présent travail de recherche. Elle comprend la délimitation du champ de l'étude, la population à l'étude, les techniques et instruments de collecte et d'analyse de données.

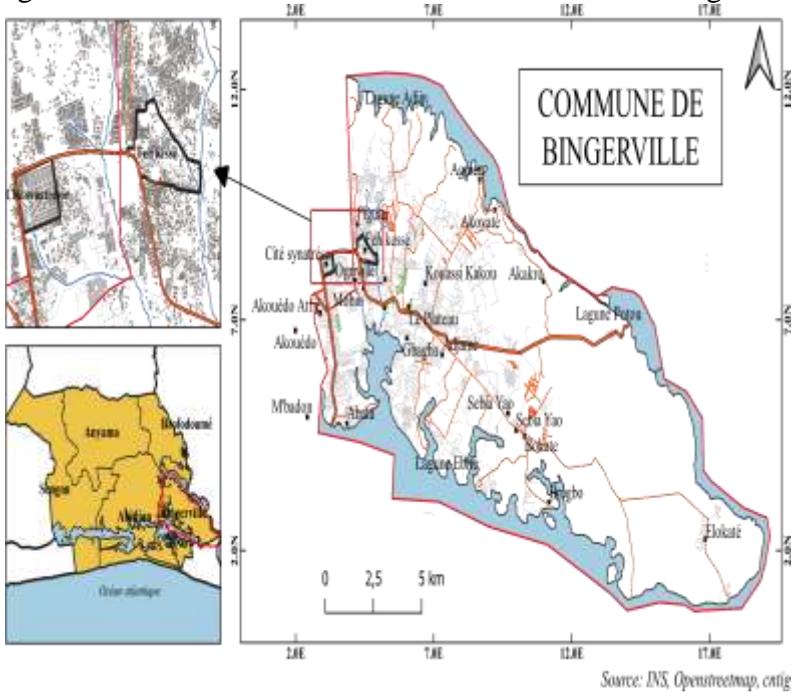
1.1. Délimitation du champ de l'étude

La délimitation du champ de ce travail prend en compte les champs géographiques et sociaux.

1.1.1. Champ géographique

Localisée au Sud-Est du district autonome d'Abidjan, Bingerville a servi de champ géographique au sens le plus large. Celle-ci comprend plusieurs sous-quartiers dont la cité SYNATRESOR, où a eu lieu effectivement l'étude.

Figure 1 : carte de la localisation de la commune de Bingerville



1.1.2. Champ social

- **Population de l'étude**

Le présent travail a concerné des parents d'enfants de 04 à 14 ans de la cité SYNATRESOR.

- **Échantillonnage**

Dans le cadre de cette étude mixte, les procédés d'échantillonnage utilisés sont de types probabiliste et non probabiliste. Ainsi, l'échantillonnage par choix raisonné a été utile pour les données qualitatives, tandis que l'échantillonnage aléatoire simple a servi pour le questionnaire.

De l'utilité de la technique d'échantillonnage par choix raisonné à son usage dans ce travail de recherche

Le choix de cette technique est fait à partir du jugement du chercheur, par rapport à leurs caractères (typiques ou atypiques).

De l'utilité de la technique d'échantillonnage aléatoire simple à son usage dans ce travail de recherche

La technique d'échantillonnage aléatoire simple donne une chance à tous les individus de l'étude d'être sélectionnés. Ladite technique est faite usage lorsque la population est en nombre important et relativement homogène (Mrabet, 2002). Dans le cas spécifique, ce procédé a permis d'interroger les parents de la cité SYNATRESOR.

Critères d'inclusion/d'exclusion et taille des échantillons

Pour chaque type de données à produire, il convient de déterminer les critères d'inclusion/exclusion, ainsi que la taille des différents échantillons.

Les critères d'inclusion sont les suivants :

- résider quotidiennement à la cite SYNATRESOR ;
- être parent ;
- avoir un enfant dont l'âge est compris entre de 04 et 14 ans.

En ce qui concerne la détermination de la taille de l'échantillon de ce type d'étude (quantitatif), certaines dispositions sont à respecter. D'après les recherches administratives, la population, le nombre total de parents qui vivent dans cette cité est de 813. 15% de ce nombre a été considérés, soit 122 parents.

Pour l'échantillon qualitatif, en plus du questionnaire, 12 parents ont été interviewés sur la question.

1.2. Techniques et instruments de collecte de données

1.2.1. Techniques de collecte

Pour avoir les informations utiles au cours de cette recherche, nous avons eu recours à l'observation, à la documentation et aux entretiens.

1.2.2. Instruments de collecte de données

Les entretiens ont été conduits par deux instruments, à savoir le guide d'entretien pour l'entretien semi-dirigé et le questionnaire.

1.3. Méthode d'analyse et théorie du choix rationnel

Les données de cette étude ont été analysées dans le moule de l'approche dialectique en vue de mettre en exergue. La théorie en jeu dans ce travail est la théorie du choix raisonné de Raymond Boudon (2009, 2010). C'est une variante de l'individualisme méthodologique qui prend en compte la raison des acteurs en présence.

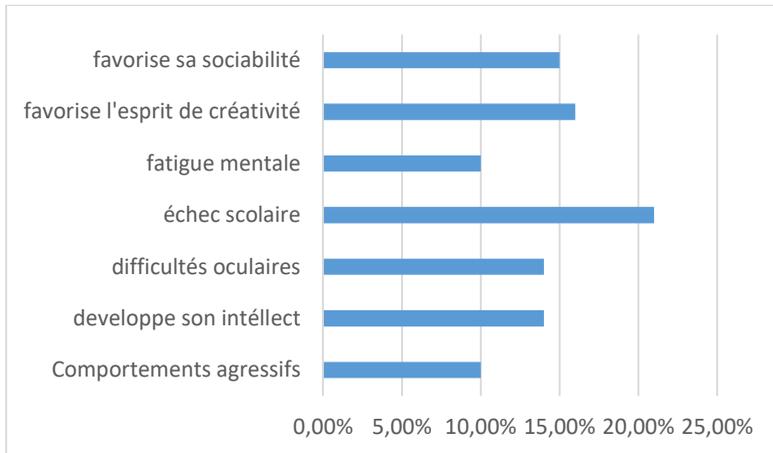
II. Facteurs d'autonomisation des enfants face aux loisirs télévisuels

II.1. Perception parental des risques des loisirs télévisuels pour les enfants

II.1.1. Les effets de la télévision sur les enfants selon les parents

Les parents ont été invité à donner leurs avis sur

Figure 7 : Les conséquences liées à l'accès excessif aux loisirs télévisuels



Source : notre enquête, 2022

L'observation du graphique ci-dessus relève l'impact de l'accès excessifs des enfants aux émissions télévisuels selon leurs parents. Les données recueillies permettent de regrouper les parents en deux grandes catégories, à savoir ceux qui estiment que la télé est favorable aux enfants et ceux qui estiment le contraire.

Pour ceux qui pensent que la télé est favorable aux enfants, ils mettent l'accent sur la sociabilité (15%), la créativité (16%) et le développement de l'intellect (14%). Ce sont 45% des parents qui perçoivent comme un facteur de bien-être pour les enfants.

D'un autre côté, certains parents estiment que la télé a des effets négatifs sur les enfants. Cette idée est soutenue par les données sur la fatigue mentale (10%), l'échec scolaire (21%), les difficultés oculaires (14%) et les comportements agressifs (10%). En somme, 55% ont une perception négative de la télé.

De ce cas de figure, nous remarquons que les avis des parents sont divergents du fait que certains pensent que les émissions regardées par les enfants déteignent positivement sur eux. Par contre, certains pensent que les émissions regardées par les enfants ont des effets négatifs sur eux. Ces informations sont la preuve que la majorité des parents savent que laisser le libre choix aux enfants devant la télé peut être nuisible à leur santé et à leur intégration sociale.

II.1.2. La télévision, un loisir aux risques maîtrisable

Dans cette rubrique, il est question des déviances sociales et des loisirs à tendance physique. Dans leur volonté de protéger leurs enfants de l'extérieur, appréhendent la télé comme un canalisateur des enfants, un instrument de maintien ceux-ci à la maison. Les affirmations suivantes soutiennent cette idée :

« je sais qu'ils peuvent avoir des problèmes d'yeux à la longue. Ou même des comportements déplacés parce que ce n'est pas

*tous ce qu'ils regardent qui est bon. Mais ils évitent de sortir, de se retrouver dehors avec des amis qu'on ne maîtrise pas » ;
« on ne contrôle pas forcément ce qu'ils regardent, mais quand je suis là, je peux dire que j'ai le contrôle sur eux puisqu'ils sont à la maison » ;*

« la télé peut s'avérer dangereuse, mais c'est mieux comme loisir parce qu'elle permet de maintenir le calme dans la maison »

« le fait que les enfants restent à la maison, c'est déjà bon, le reste on gère. À mon avis, c'est le moindre mal ».

Dans un autre sens, les parents évoquent les débordements physiques des enfants et classent la télé dans les loisirs qui n'engage pas la santé physique des enfants. Le caractère latent des effets de la télé sur les enfants donne l'impression aux parents qu'il n'a pas de conséquences physiques, comme en témoignent les déclarations suivantes :

« la télé est un loisir qui évite les blessures » ;

« c'est vrai que resté devant l'écran tout le temps n'est pas bon, mais avec la télé au moins, les enfants restent tranquille. Ils ne se blessent pas, ils ne courent pas partout ».

Bien qu'étant conscients des risques liés à une dépendance des enfants vis-à-vis des loisirs télévisuels, les parents relativisent et apparaissent l'idée selon laquelle les risques en rapport avec la télé sont réels mais maîtrisables. C'est le moindre mal, par conséquent, ils laissent faire.

II.2. Temps et autonomisation des enfants en matière de loisirs télévisuel

II.2.1. La télé, symbole du nouvel ordre dans la relation parents-enfants

Ce point rend compte du rapport des parents à leurs enfants dans la gestion du loisir télévisuel. Les parents eux-mêmes

reconnaissent que les choses ont changé dans leurs relations avec les enfants. Ces derniers sont devenus des acteurs dominants dans une société ivoirienne où la domination des parents est culturelle. C'est ce que traduit l'affirmation suivante :

« *C'est eux qui commandent maintenant, la donne a changé* » (témoignage d'une femme).

Et les parents lient cette nouvelle tendance à la volonté de la société ivoirienne actuelle d'imiter le mode de vie des occidentaux et en conséquence la relation parents-enfants dans laquelle l'autorité parentale est remise en cause.

« *À force de vouloir ressembler aux blancs, on ne contrôle plus rien. On a l'impression que les enfants ont droit de se faire du mal et les parents n'ont pas le droit de parler* » (une femme).

D'un autre côté, certains parents justifient relation laxiste à leurs enfants à leur vécu personnel.

« *Moi je ne veux pas qu'on touche à mon enfant, j'ai souffert pour l'avoir, donc j'ai dit à tout le monde que la télé là, c'est pour lui* » (une mère célibataire).

Dans ce cas d'espèce, tout est permis à l'enfant. Habitué à faire la loi à la maison, il rejette toute forme d'autorité. Les parents cèdent à tout, le pouvoir change de sens et l'enfant devient le maître, y compris de la télé dont il ne maîtrise pas les aboutissants.

En outre, les déclarations mettent en exergue le droit des enfants selon les parents. Il ressort également que la tolérance des parents vis-à-vis de l'attachement des enfants à la télé est une manifestation du respect de leurs droits.

Selon l'article 31 de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) adoptée par l'Organisation des Nations Unies (ONU, 1989), « *tout enfant a le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à l'enfance*

et liées à son âge. Tout enfant a le droit de participer librement à la vie culturelle et artistique ».

La tendance des parents interrogés est la suivante :

- « *les enfants ont des droits* » ;
- « *il faut les laisser un peu de liberté* » ;
- « *on ne peut pas tout le temps être derrière eux* ».

À travers ces assertions, les parents font un lien entre le droit des enfants aux loisirs et leur laxisme vis-à-vis des loisirs télévisuels. Pour eux, ce droit sous-entend de leur laisser une forme de liberté, notamment en ce qui concerne la télévision.

II.2.2. La télé pour les enfants et temps libre des parents

Dans le contexte de l'étude, nous avons analysé la situation professionnelle des parents enquêtés.

Tableau : Répartition des parents selon leur situation professionnelle

Type de profession	Valeur Absolue	Valeur Relative (%)
Fonctionnaire du public	71	58,2
Fonctionnaire du privé	37	30,3
Fonctionnaire international	9	7,4
Sans emploi	5	4,1
Total	122	100

Source : notre enquête, 2022

Le tableau indique que la cité SYNATRESOR est essentiellement habitée de personnes qui exercent des activités professionnelles formelles : 117 enquêtés sur les 122, soit 96% environ sont salariés. Ils sont de la fonction publique ivoirienne

(58,2%), du privé (30,3%), des institutions internationales (7,4%). Seul 4,1% des parents interrogés sont sans emploi.

Cette majorité en situation professionnelle implique un temps de travail les jours ouvrables, à savoir, du lundi au vendredi. Dans certains cas, les samedis sont réquisitionnés. Au meilleur des cas, les temps libres sont essentiellement à définir les weekends, notamment les samedis et les dimanches de la semaine.

Occuper les enfants par la télé devient ainsi un enjeu pour les parents à qui cela offre un temps libre dont ils peuvent disposer librement. C'est dire que les parents favorisent l'autonomisation des enfants vis-à-vis des loisirs télévisuels pour bénéficier de temps de répit.

« Si tu veux avoir la paix, il faut les laisser regarder ce qu'ils veulent » (une femme).

Les exigences professionnelles des sociétés modernes réduisent le temps libre et impactent les relations familiales. Généralement, les parents occupés en semaine, cherchent le temps de loisirs pendant les weekends, quitte à motiver les enfants à rester devant la télé et à regarder les émissions de leurs choix.

« Quand ils regardent la télé, ça me donne le temps de faire autre chose » (un homme).

« On travaille en semaine. Le weekend, on essaie de gérer les choses de la maison et se reposer. Tu ne peux pas faire tout ça, si tu n'occupes pas les enfants » (témoignage d'une femme).

« Moi sincèrement, c'est quand ils sont concentrés que je sors. Chez moi c'est comme ça, quand je dois sortir, il faut que je trouve une stratégie pour les intéresser par une émission. Peu importe, pourvu que ça les retienne », affirmait un homme qui a 02 filles.

« La télé canalise les énergies des enfants. S'il n'y a rien pour calmer mon garçon là, je peux rien faire » (une autre femme).

Le rapport au temps est marquant dans cette rubrique. Pour les parents, le loisir télévisuel pour les enfants est synonyme de liberté d'usage d'un temps libre réduit par les activités professionnelles.

III. Discussion

III.1. Le contraste du loisir télévisuel pour les enfants

Les données recueillies indiquent des perceptions différentes des effets de la télé sur les enfants. Certains parents soutiennent l'idée selon laquelle la télé regorge d'avantages en termes de sociabilité, de créativité et de développement de l'intellect. La perspective de pouvoir regarder un dessin animé peut les inciter à faire d'autres activités moins amusantes mais éducatives. S. El Hamadi (2013) reconnaît également le rôle éducatif de la télévision comme source de culture générale. Présente cette dernière comme un facteur de construction d'une culture scientifique chez l'enfant.

Une partie des parents voient plutôt les effets néfastes de la télé sur les enfants. Ils mettent en exergue la fatigue mentale, les problèmes oculaires, les échecs scolaires et les problèmes de comportement. S. Duflo (2016) va dans le même sens lorsqu'il évoque la surstimulation de l'attention exogène aux dépens de l'apprentissage de la concentration, la négligence d'un besoin fondamental qu'est le sommeil, la surréaction émotionnelle lors de l'arrêt de l'écran qui colle avec les problèmes de comportement. L'Expertise Collective constituée de C. Cohen-Salmon et al (2005) définit la télé comme un facteur de trouble de conduites chez l'enfant et l'adolescent.

En somme, des risques sont rattachés à la pratique autonome du loisir télévisuelle par l'enfant. Mais de nombreux parents opposent à ces risques quelques avantages scientifiquement prouvés qui atténuent leurs perceptions et favorisent leur tolérance. Ils sont confortés dans leurs choix par les formes de

loisirs déviants qui prospèrent dans la société actuelle, particulièrement auprès des enfants. La protection des enfants de l'extérieur est un sous-entendu qui justifie le choix du caractère passif de la télé par les parents.

III.2. La télé facteur de redéfinition des relations et du temps libre dans la famille

D'une part, à travers l'autonomisation des enfants vis-à-vis de la télé, apparaît une nouvelle orientation des relations entre parents et enfants dans le contexte de l'étude. De plus en plus de parents laissent faire les enfants et s'inscrivent dans une forme de laxisme qui autorise l'enfant à dominer les parents. Pourtant, M-C. Saint-Jacques et al (2012) estiment que, pour favoriser le développement positif des enfants, il apparaît de plus en plus essentiel de développer le pouvoir d'agir des parents en impliquant ces derniers dans l'intervention des services de la protection de la jeunesse. Dans le contexte de l'étude, en tenant compte de l'indicateur socioprofessionnel, les parents qui concèdent l'autonomie de leurs enfants face à la télé, sont majoritairement caractérisés par leurs occupations hebdomadaires formelles. M. Gassama et al (2018) vont plus loin en établissent une corrélation entre le statut professionnel maternel et la fréquence devant la télé. Pour les auteurs, les enfants de femmes en emploi passent moins de temps à jouer en extérieur et regardent la télévision plus fréquemment et plus longuement. Il est essentielle de mettre en exergue le développement de deux types de relations : l'une de distanciation qui se crée entre parent et enfant dans lequel l'enfant domine, et l'autre de rapprochement et de dépendance qui se développe entre l'enfant et la télévision.

D'autre part, en contexte familial, le temps libre des parents dépend de celui des enfants. L'étude révèle que les parents ne disposent librement de leur temps libre que lorsque les enfants sont occupés à la télévision. Lorsque le temps libre de l'enfant est comblé, le parent peut combler son temps libre. Le temps

libre des enfants se superpose au temps libre des parents lorsque les derniers n'ont pas su occuper les premiers par une activité de loisir qui les intéresse.

D'un point de vue socio-historique, temps de travail et temps de loisirs apparaissent clairement interdépendants. Mais être parent est un travail qui occupe en permanence. C'est dans cette logique qu'O. David (2010) soutient que le temps familial est beaucoup plus complexe à appréhender car il intègre à la fois les temporalités individuelles et les modes d'organisation de la vie collective au sein de la cellule familiale. M. J. Araujo (2012) estime quant à elle que la question du temps libre des parents ne peut être traitée sans prendre en compte les contextes culturels et de vie des enfants.

En fin de compte, la télé pour les enfants n'est pas un problème pour les parents, tant que cela leur permet de disposer librement de leur temps libre. Cette donne est contraire à celle que développe J. B. Berros (2008) qui met en exergue la source d'inquiétude que constitue la télévision pour les parents.

Conclusion

Dans les sociétés modernes, l'autonomisation des enfants face aux loisirs télévisuels est un fait. Bon ou mauvais, plusieurs parents tolèrent cet état de fait. La présente étude a permis de déterminer quelques facteurs explicatifs de cette situation au sein des familles de la cité SYNATRESOR de la commune de Bingerville. Il en ressort que les parents savent bien les risques encourus, mais perçoivent lesdits risques comme maîtrisable par rapport à d'autres formes de loisirs déviants extérieurs au cadre familial.

Il est aussi question dans ce travail, d'une redéfinition des relations parents-enfants et du rapport au temps libre. De l'autonomisation des enfants face la télé, dépend le temps libre des parents et une forme de domination concédée par les parents.

En somme, pour comprendre le rapport aux loisirs télévisuels des enfants à l'échelle de la cellule familiale, il est intéressant de rendre compte de la dynamique des différents individus qui la composent, en fonction de leur statut (parent/enfant), de leurs modes de vie, et de leur système de relations. Cette configuration est néanmoins soumise aux évolutions sociétales avec à son actif, les perceptions nouvelles et les caractéristiques socioprofessionnelles qui impactent le temps libre.

Références bibliographiques

Bourdieu P. (1980). Le capital social. Notes provisoires. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31, p. 2-3.

David O. (2010). *Le temps libre des enfants et des jeunes à l'épreuve des contextes territoriaux : les pratiques sociales, l'offre de services, les politiques locales*. Dossier en vue de l'habilitation à diriger des recherches en géographie. Géographie. Université Rennes 2, Université Européenne de Bretagne.

Jacquinet-Delaunay G., Bermejo Berros J. (2008). Génération télévision. La relation controversée de l'enfant avec la télévision », *Revue française de pédagogie*, 2010/1 (n° 170), p. 116-118.

Boudon R. (2010). La rationalité ordinaire : colonne vertébrale des sciences sociales. *L'Année Sociologique*, 60, p. 19-40.

Boudon R. (2009). *La rationalité*. Paris : PUF.

Araujo M. J. (2012). Activités de temps libre dans les institutions en charge de l'enfance. Une étude au Portugal. *Les dossiers des sciences de l'éducation*, 28, p. 27-42.

Gassama M., Bernard J., Dargent Molina P. *et al.* (2018). *Activités physiques et usage des écrans à l'âge de 2 ans chez les enfants de la cohorte Elfe*, Inserm, CRESS, Ined.

Saint-Jacques Marie-C., Turcotte D., Oubrayrie-Roussel N. (2012). L'éducation familiale à l'heure des compétences parentales. *Enfances, Familles, Générations*, n° 16, p. 1–16.

Mrabet R. (2002). Stratification of soil aggregation and organic matter under conservation tillage systems in Africa. *Soil and Tillage Research*, 66(2), p. 119-128.

Fontar B., Grimault-Leprince A., Le Mentec M. (2018). *Dynamiques familiales autour des pratiques d'écrans des adolescents. Enfances Familles Générations*. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine, 31, p.

Cohen-Salmon C., Côté S., Fournier P., *et al.* (2005). *Trouble des conduites chez l'enfant et l'adolescent*. Paris : Expertise Collective Inserm.

Duflo S (2016). L'enfant et les écrans : entre addiction et temps volé », *Médecine et enfance*, p. 194-198.

ONU. (1989). *Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE)*. UNICEF. <https://www.unicef.org/fr/convention-droits-enfant>

El Hamidi S. (2013). L'influence de la télévision éducative sur la construction d'une culture scientifique chez l'enfant : cas des élèves de l'école Ibn El Khatib de Kénitra, *ATTADRISS Revue de la Faculté des Sciences de l'Éducation*, n°5, p. 77-88.

Moreau D. (2014). Éduquer ou dresser ? Pour une critique du « post-humanisme ». *Le Télémaque*, 1 (n° 45), p. 35-56.

Statistique Canada. (2001). *L'influence de la télévision sur les enfants*. Habilo Médias.

Décret n° 2011-475 du 21 décembre 2011 portant organisation et fonctionnement de la haute autorité de la communication audiovisuelle, en abrégé HACA.